



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : ENFIN DE VRAIS BONNS RÉSULTATS !

L'activité des entreprises du bâtiment s'est clairement améliorée en 2017.



L'emploi progresse timidement de 0,6 % au 3^e trimestre 2017 comparé à la même période un an plus tôt."

+2,5%

L'activité de l'artisanat du bâtiment se consolide.

Enfin une bonne nouvelle, claire et sans réserve : l'activité des entreprises du bâtiment et des artisans s'est nettement redressée en 2017 avec une croissance sur l'année de + 2,5 % en volume, soit un point de plus que l'année précédente. Et le quatrième trimestre a été particulièrement dynamique puisque les entreprises artisanales du bâtiment ont vu leur activité progresser de + 3,5 %.

La construction neuve a beaucoup tiré cette croissance, enregistrant un très bon score de + 7,5 % au cours de ce dernier trimestre (+ 5 % sur l'ensemble de l'année).

Le nombre de logements autorisés l'an dernier a été particulièrement élevé (504 200 logements en novembre sur douze mois) tout comme ceux mis en chantier (418 200 logements). Dans les deux cas, la croissance de l'activité est forte (respectivement + 11,4 % et + 15,7 % par rapport au cumul des douze mois précédents. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les prochains mois et impacter favorablement l'artisanat du bâtiment.

L'entretien amélioration est resté plus modéré avec une croissance de 1 % seulement au 4^e trimestre comme sur l'ensemble de l'année 2017.

On notera que si le segment de l'entretien parvient à se maintenir à ce niveau, c'est essentiellement grâce aux travaux d'amélioration de la performance énergétique qui ont augmenté de + 2,5 % au 4^e trimestre et sur l'ensemble de l'année également. Des résultats qui justifient, s'il le fallait encore, tous les efforts que la CAPEB déploie pour pérenniser les aides fiscales et les crédits d'impôts, CITE en tête, car de toute évidence, les particuliers seraient

moins enclins à engager des travaux de rénovation énergétique s'ils n'y étaient pas encouragés fiscalement. L'autre bonne nouvelle est que ce nouveau dynamisme profite à tous les corps de métiers partout en France. L'Ouest du pays enregistre une accélération soutenue de cette reprise (+ 4,5%).

Le niveau des carnets de commande est également tout à fait satisfaisant puisqu'il atteint désormais 91 jours, soit 5 de plus qu'à la même époque l'année précédente.

Des signaux invitent cependant à ne pas baisser la garde. Ainsi, les entreprises qui font état de besoins de trésorerie sont, certes, moins nombreuses aujourd'hui qu'il y a un an, mais leurs besoins sont nettement plus élevés (19 000 € en moyenne contre 16 000 € précédemment).

Le plus inquiétant est le niveau des marges que les entreprises ne sont pas encore parvenues à restaurer. Les marges sont, en effet, toujours très faibles, empêchant ainsi les entreprises d'investir alors qu'elles devraient le faire au moment où l'activité repart.

2018 devrait être bien orientée avec une croissance que nous estimons, en ce début d'année, à 2,5 % pour l'artisanat du bâtiment. Pour l'instant, en effet, les taux d'intérêt restent attractifs, le nombre de transactions est historiquement importants et les mises en chantiers et autorisations sont encore élevées. Toutefois, le marché pourrait subir le contrecoup de la modification du CITE et du recentrage des dispositifs PTZ et Pinel sur les zones les plus tendues et il ne faudrait pas que de nouveaux coups de rabot viennent obscurcir l'activité de l'artisanat du bâtiment qui se redresse enfin.



648
MILLIONS

C'EST LE COÛT
DES 107 000 SINISTRES
DE LA CONSTRUCTION
OUVERTS EN 2016.

ÉCONOMIE

LES SINISTRES DANS LA CONSTRUCTION ONT AUGMENTÉ

Les assureurs publient rarement les chiffres de la sinistralité dans la construction et d'ailleurs, aucun n'était paru depuis 2008. Les derniers chiffres, publiés par la SMABTP, montrent une recrudescence très forte des sinistres au cours de cette dernière décennie. À qui la faute ? Les assureurs restent silencieux sur le sujet. Mais il est fort probable que les concurrences exacerbées qui ont accompagné la crise économique en termes de marges, de

coûts et de prix, ne sont pas sans avoir pesé sur ce triste bilan. La crise, en effet, a conduit nombre d'opérateurs à réduire au maximum leurs coûts pour optimiser leur chiffre d'affaires. La qualité en a pâti inévitablement.

Tensions maximales sur les prix mais aussi sur le relationnel entre les intervenants : les procédures à l'amiable ont cédé souvent la place aux contentieux, renchérissant du même coût les sinistres : le coût des contentieux est 7,5 fois plus

important que celui des procédures amiables. Résultat, la charge liée aux sinistres survenus en cours de travaux s'est accrue de 71 % entre 2008 et 2016 alors même que le nombre de sinistres s'est réduit de 14 % sur la période. Quant aux sinistres actuels, ils ont augmenté de 37 % pour ceux intervenus en cours de travaux et de 43 % pour ceux signalés après la réception de travaux. Au final, leur montant respectif est en hausse de 81 % et de 69 % sur les dix dernières années.

→ RÉHABILITATIONS : L'ANAH ACCROÎT SES PRÉVISIONS

L'Agence nationale de l'habitat prévoit de contribuer à la réhabilitation de 104 000 logements cette année, dont 75 000 sur le plan énergétique dans le cadre du programme « Habiter mieux ». La lutte contre la précarité énergétique reste, cette année encore, l'un des grands objectifs de l'Anah.

L'agence a décidé de renforcer l'aide qu'elle accordait jusqu'ici aux ménages modestes pour les aider à améliorer la performance énergétique de leur logement. Jusqu'à présent, l'aide était réservée aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires à faibles revenus et pouvait

atteindre jusqu'à 12 000 €. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les propriétaires occupants pourront eux-aussi bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 €.

Cette seconde aide sera attribuée aux besoins urgents de travaux et pourra couvrir l'isolation des murs ou des combles ainsi que le remplacement d'une chaudière ou le changement du mode de chauffage, à condition que ces travaux soient faits par une entreprise RGE.

L'Anah prévoit également de soutenir les établissements publics de coopération communale en finançant un poste de chef de

104 000

C'EST LE NOMBRE DE RÉHABILITATIONS
QUI DEVRAIENT ÊTRE FINANCÉES
PAR L'ANAH EN 2018.

projet pour une opération de rénovation urbaine programmée sur 7 ans au maximum, le montant du financement pouvant aller jusqu'à 40 000 € par an.

→ ACTION LOGEMENT EN APPUI DE LA RÉNOVATION DES QUARTIERS

L'ex 1 % logement a signé un accord avec l'État par lequel il s'est engagé à verser 1,5 milliard sur les 5 prochaines années pour financer la rénovation des logements dans les centres villes. Ce financement s'ajoutera à la contribution d'Action logement à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) qui s'élèvera à 2 milliards sur les 15 prochaines années. Enfin, Action logement a décidé de créer une foncière et de la doter d'un budget d'un milliard d'euros destiné à racheter des immeubles à des bailleurs sociaux dans le but de les revendre par appartement. Voilà qui devrait contribuer à dynamiser les rénovations de logements dans les villes ciblées.



COMMUNICATION

→ CONCOURS « LES LUMIÈRES DE L'INNOVATION » : LES CANDIDATS ONT JUSQU'AU 31 JANVIER

Avis aux amateurs : les professionnels qui souhaitent concourir aux « Lumières de l'innovation » doivent le faire **avant le 31 janvier**. On rappellera que ce concours récompense deux catégories : « les démarches » qui impliquent les entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun français qui ont innové dans leur offre de services aux clients, dans leur collaboration avec les autres professionnels, ou qui ont su apporter une réponse originale et pertinente à une problématique donnée. La seconde catégorie récompensée par ce concours concerne « les produits et services destinés aux entreprises » développés soit par des entreprises, soit par des fabricants, industriels, entreprises de services, organismes publics et parapublics, ou encore des associations. Les projets présentés seront examinés sous l'angle de leur nouveauté et de leur caractère innovant, de la valorisation du savoir-faire des artisans, de la pertinence du produit ou du service par rapport à un besoin spécifique lié aux travaux de rénovations ou aux problématiques des TPE artisanales, mais également par rapport aux gains permis en termes d'amélioration de la gestion de l'entreprise, de rapidité, d'efficacité, de facilité ou de qualité de mise en œuvre, etc.





FORMATION

→ LE REAB ET LE GEAB SONT HOMOLOGUÉS PAR LE RNCP

C'est une bonne nouvelle pour la CAPEB : le titre « Reprendre une Entreprise Artisanale du Bâtiment » a été enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ce renouvellement de l'inscription du titre dans ce Répertoire vaut pour 5 ans. Le GEAB "Gestionnaire d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment" a également été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Merci à tous ceux dans le Réseau qui ont contribué par leur mobilisation à ce résultat.

Pour autant, la CNCP a émis de nombreuses remarques relatives au public cible de ces deux titres qui mènent à un niveau BAC + 2 (niveau III)

pour le REAB et à un niveau bac (niveau IV) pour le GEAB. Il s'agit en effet de deux offres de certifications, donc deux référentiels d'activités relevant de deux formations distinctes et dont les attentes des stagiaires sont extrêmement différentes.

En l'occurrence, le REAB s'adresse aux artisans nouvellement installés, aux salariés en cours de reprise d'entreprise, aux conjoints cogérants, aux Présidents de société par action simplifiée, notamment.

Il y a donc lieu d'en tenir compte dans la composition des groupes de stagiaires qui ont des attentes bien précises quant à leur formation.

D'ailleurs, pour une ouverture de session REAB (comme pour une session GEAB), il est impératif qu'au minimum 70% du public inscrit corresponde au titre visé. Nous vous invitons ainsi à être extrêmement attentif sur ce point en lien évidemment avec les organismes de formation qui mettent en place des formations et qui sont désormais parfaitement informés de cette règle. Enfin, on soulignera que, pour ces renouvellements, la Confédération a procédé à une mise à jour des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation en conformité avec la loi du 5 mars 2014 afin de décliner les deux titres en blocs de compétences.

→ RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : PAS SIMPLE !

Les partenaires sociaux se sont déjà réunis 4 fois pour explorer les axes de réforme de la formation professionnelle que le Gouvernement leur a soumis et tenter d'élaborer des propositions.

Ils devaient à nouveau se réunir ce vendredi 19 janvier. Le patronat a proposé un projet d'accord construit autour de 5 volets : la réponse à apporter aux besoins d'entretien et de développement des compétences tant du point de vue de l'entreprise que des individus, les moyens de répondre aux besoins de recrutement avec, en particulier, l'alternance comme moyen privilégié d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, l'amélioration de la connaissance des besoins comme préalable à la définition des politiques d'entretien et de développement

des compétences, et enfin, le financement de ce développement et l'organisation de la mutation progressive du système de formation professionnelle.

Le collège patronal considère que la branche professionnelle est la mieux à même d'identifier les besoins des entreprises et de conduire des analyses prospectives.

C'est pourquoi il propose que les missions des OPMQ soient renforcées pour alimenter les politiques d'emploi et de formation, apporter des éléments permettant d'ajuster l'offre de formation aux besoins ainsi identifiés des entreprises, et aider les petites entreprises en particulier à assurer leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'U2P a réaffirmé son attachement à la mutualisation, aux

OPCA et aux FAF qui sont indispensables pour les petites entreprises. On rappellera à cet égard que si une grande entreprise est tout à fait en mesure de bâtir un plan de formation, l'opération devient nettement plus compliquée pour une entreprise qui ne compte que deux ou trois salariés...

En outre, quand le chef d'entreprise part lui-même en formation, non seulement sa rémunération n'est pas prise en charge comme c'est le cas pour les salariés, mais en plus son entreprise ne produit plus.



MÉTIERS

→ GILBERT OLIVET OUVRE L'ANNÉE 2018 AVEC SES CONSEILLERS

Ce jeudi 18 janvier, le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie et ses conseillers professionnels se sont attelés à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Brest.

Ils ont fait un point sur la commercialisation des stands auprès des fabricants et fournisseurs de la filière puis ont travaillé au programme et à la détermination des thèmes qu'ils proposeront aux délégués serruriers métalliers.

Ils ont poursuivi leurs travaux par un point formation, évoquant l'expérimentation du CQP et la rénovation du CAP.

Enfin, Gilbert Olivet et ses conseillers ont fait le tour des dossiers techniques en cours : la plateforme « Catalogue Construction Métallique » élaborée dans le cadre du programme PACTE, la révision du NF DTU 32.1 concernant les charpentes en acier et qui fait l'objet d'une enquête publique, et enfin la révision de la norme NF EN 1090 qui fera l'objet d'un examen en commission en mars prochain.

→ DAVID MORALES RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Le Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation et ses conseillers professionnels se sont réunis vendredi 19 janvier pour avancer dans la préparation des prochaines Journées Professionnelles de la Construction, qu'il s'agisse du programme, d'un projet de parcours partenaires, ou de l'information et de la mobilisation des CAPEB départementales pour faire venir le plus grand nombre de délégués à Brest.

Ils ont par ailleurs découvert les fonctionnalités de la plateforme collaborative Agora, mise à disposition du Réseau, et son intérêt pour l'organisation des travaux de l'UNA. La réunion s'est poursuivie par un point sur les réflexions en cours concernant la mise en œuvre des pare-vapeur dans le cadre du DTU Isolation.

Enfin, David Morales et ses conseillers ont établi leur programme de travail 2018 concernant le groupe Isolation d'une part et la diminution du poids des plaques de plâtre d'autre part.



SOCIAL

→ L'EMPLOI DANS LE BÂTIMENT PEINE À SE REDRESSER

Une récente étude de l'Insee montre que les freins à l'emploi ne sont plus seulement liés aux incertitudes économiques et à la crainte de ne pas avoir suffisamment de marchés pour occuper sa main-d'œuvre, mais qu'ils sont également issus de l'indisponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail. Les entreprises du bâtiment qui ont répondu à cette enquête de l'Insee sont 70 % à déclarer rencontrer des difficultés de recrutement. Des chiffres confirmés par Bpifrance dont le sondage effectué auprès de 2000 dirigeants de PME (tous secteurs confondus) porte même à 83 % le nombre de ceux qui ne parviennent pas à recruter. Beaucoup disent ne pas réussir à attirer des jeunes parce que leur entreprise est installée dans une zone géographique envahie de désertification. L'image des PME est pointée comme un frein (peu d'action de fidélisation, peu d'intéressement ni de responsabilisation des salariés, etc) tout comme les

53%

DES PETITES ENTREPRISES
VOULANT EMBAUCHER
NE TROUVENT PAS DE
MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

pratiques de recrutement qui font insuffisamment appel aux réseaux sociaux (30 % seulement des entreprises de moins de 20 salariés pensent à utiliser ce vecteur pour recruter). 50 % des entreprises qui ne trouvent pas chaussure à leur pied l'expliquent par un manque de main-d'œuvre qualifiée. L'Insee constate que ces difficultés sont particulièrement vives dans les petites entreprises (53 % de celles qui voudraient embaucher ne le peuvent pas pour cette raison) que dans les grandes entreprises (46 %). Pôle Emploi confirme cette situation et précise que si les offres d'emplois se sont accrues d'un quart en un an, beaucoup ne sont pas pourvues faute de compétences disponibles. Pôle Emploi a décidé de démarcher les TPE pour les aider à anticiper leurs recrutements et à bien préciser leurs besoins. 14 de ses agences vont conduire cette expérimentation d'ici au 14 mars prochain. À suivre donc !

→ ASSURANCE CHÔMAGE : UNE NÉGOCIATION BIEN DIFFICILE

L'État met la pression sur les partenaires sociaux qui doivent conclure un accord avant la mi-février sur l'assurance chômage. Six séances de négociations seront sans doute insuffisantes pour y parvenir tant les désaccords demeurent entre eux. En l'occurrence, le patronat ne veut toujours pas entendre parler d'une taxation des contrats courts. Or, le Gouvernement exige que les partenaires sociaux trouvent une solution contre cette précarité, faute de quoi il imposera un bonus-malus. L'indemnisation des démissionnaires est une autre question délicate que patronat et syndicats doivent résoudre en définissant, notamment, quels seront les

cas de cessation volontaire de contrat susceptibles d'ouvrir droit à l'assurance chômage. Même difficulté en ce qui concerne les indépendants. L'U2P a d'ores et déjà prévenu qu'elle acceptait de discuter mais qu'elle refusait catégoriquement toute augmentation de cotisations. Sur ce sujet, la nécessité d'avancer prudemment est un sentiment unanime, renforcé par le fait qu'aucune solution n'a été trouvée par la mission que l'IGAS a conduite sur la question, pas plus que le CESE dans son rapport sur les travailleurs indépendants. Et pourtant, l'un et l'autre ont disposé d'un peu plus de 6 semaines pour réfléchir ! ...

→ IRIS-ST PUBLIE UN MÉMO « ÉCHELLES, ESCABEAUX ET PIR(L) »

L'Institut IRIS-ST vient d'éditer un nouveau **mémo Sécurité à destination des entreprises artisanales du BTP et paysage.**

Ce document a été réalisé en collaboration avec l'OPPBTP, la CAPEB et la CNATP. Ce mémo concerne le risque de chutes de hauteur et plus particulièrement les travaux de faible hauteur avec les échelles, escabeaux et les plateformes individuelles roulantes légères ou non. L'utilisation des échelles et escabeaux est extrêmement limitée par la réglementation : ces équipements ne sont pas des postes de travail mais uniquement des moyens d'accès en hauteur.



Ainsi le mémo explique les obligations réglementaires du chef d'entreprise pour utiliser ces équipements : formation et information des salariés, évaluation des risques et formalisation dans le document unique, cas de jeunes travailleurs...

Il détaille également l'importance du positionnement de ces équipements (stabilité, balisage...) et rappelle les bonnes pratiques liées à leur utilisation. Ce mémo est consultable en ligne sur le site de l'IRIS-ST (onglet « Boîte à outils ») ou au travers de l'application pour smartphone "Les Mémos" et peut évidemment être envoyé en version papier sur simple demande à l'IRIS-ST.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ LES VŒUX SE SUCCÈDENT



La période de l'année est celle des vœux qui se succèdent dans les ministères comme dans les organismes du secteur. Cette semaine, l'APCMA, le CCCA-BTP, la CNATP ont tour à tour reçu leurs partenaires pour leur présenter leurs vœux. Le Président de la CAPEB y participait évidemment.

■ ÉCHANGE AVEC UN DÉPUTÉ

Le Président Liébus est le représentant de l'U2P dans les négociations relatives à l'assurance chômage. En parallèle à ces discussions, il a rencontré Mme Khattabi, députée LREM de Côte d'Or et porte-parole du futur projet de loi sur le sujet. Il s'agissait, évidemment, d'expliquer à cette parlementaire les fondements du positionnement de l'U2P sur cette réforme, et notamment sur l'indemnisation des travailleurs indépendants.

■ UN RENDEZ-VOUS À MATIGNON

Le Président de la CAPEB a été confié au cabinet du Premier ministre par le conseiller technique en charge des questions relatives au travail, Franck Morel, que nous connaissons bien et qui avait d'ailleurs participé à une table ronde que nous avons organisée lors d'une assemblée générale. Il s'agissait d'évoquer, notamment, les problématiques sociales de la petite entreprise et notamment des travailleurs indépendants.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018